

Règlement de l'exposition

Evasions Artistiques (2^{ème} Edition)

Le consortium ARTAEROEXPO organise sa deuxième édition Evasions Artistiques à Oupeye du 16 octobre au 08 novembre 2026. La première édition a été un immense succès. Cette deuxième édition s'annonce encore plus ambitieuse.

1. Sélection des artistes

La sélection des jeunes artistes de moins de 35 ans débutera le 15 novembre 2025. Pour les autres, la sélection débutera le 01 décembre 2025. Un appel public sera réalisé sur les réseaux sociaux.

2. Conditions de participation

Pour participer à l'exposition, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir été **sélectionné par le jury** sur base du formulaire d'inscription, accompagné d'un **dossier complet** comprenant plusieurs **photos d'œuvres** représentatives du travail de l'artiste. Le contenu du dossier est précisé dans la fiche d'inscription.
- Avoir versé un **acompte de 30 euros (1 mètre) ou de 100 euros (3 mètres)** dans les 15 jours suivant la validation de l'inscription par les organisateurs. Le solde doit impérativement être réglé 3 mois avant le début de l'exposition, soit pour le 16 juillet 2026 **au plus tard**.

Les modalités de sélection sont détaillées dans la section correspondante du présent règlement.

3. Tendances artistiques admises

Cette exposition regroupera principalement :

- des **peintres** (aquarelle, gouache, encre, huile, acrylique, pastel, etc.) ;
- des **sculpteurs** (bois, métal, bronze, pierre, etc.) ;
- des **photographes**, en nombre très limité.

Les autres formes d'art ne sont pas exclues, mais seront étudiées au cas par cas par le comité de sélection.

4. Lieu de l'exposition

L'exposition se tiendra à la **Galerie de la Tour du Château d'Oupeye**, rue du Roi Albert 127 – 4680 Oupeye.

L'accrochage des œuvres sera **réalisé exclusivement par une équipe désignée** par les organisateurs, **sans contestation possible**.

Les œuvres seront **accrochées obligatoirement à l'aide de chaînes et de crochets** fournis.

Les sculptures seront placées sur des **socles mis à disposition** par les organisateurs. Toutefois, les artistes peuvent proposer leurs **propres socles**, à titre exceptionnel.

Lors du dépôt, chaque œuvre devra porter :

- le **nom de l'artiste**,
- le **titre de l'œuvre** et son **prix**,
- ses **dimensions** (hauteur, largeur, profondeur le cas échéant).

5. Dépôt des œuvres

Sous réserve de confirmation officielle, le dépôt des œuvres est prévu le **14 octobre 2026**, entre **10h00 et 22h00**.

Les organisateurs se réservent toutefois le droit de modifier cette date en fonction des impératifs liés à l'ouverture de l'exposition.

6. Assurance et responsabilité

Chaque exposant est invité à **souscrire sa propre assurance** couvrant les risques liés à l'exposition de ses œuvres.

Les organisateurs **déclinent toute responsabilité** en cas de vol, dégradation, incendie, casse ou toute autre avarie survenant pendant le transport, l'installation, ou la durée de l'exposition.

7. Modalités de paiement

Le paiement de l'acompte et du solde devra se faire **exclusivement par virement bancaire** sur le compte suivant :

BE29 7509 5255 0064 (communication : Expo Oupeye – Nom et prénom)

Tout désistement intervenant dans les trois mois précédant l'exposition entraîne la **perte automatique de l'acompte**, sauf si un remplaçant est trouvé et validé par les organisateurs.

Des informations complémentaires seront communiquées prochainement.

8. Prix de vente des œuvres

Les organisateurs doivent être **informés du prix de vente de chaque œuvre** exposée.

9. Droit d'accrochage (de 1 à 3 mètres maximum pour les peintres et photographes)

Une fois l'artiste sélectionné, le droit d'accrochage est fixé à 92€ par mètre d'exposition. Pour la catégorie « Jeune artiste », l'exposant disposera d'un mètre d'exposition maximum.

Les exposants sculpteurs pourront exposer un maximum de 4 sculptures (avec éventuellement 2 niches supplémentaires si l'espace le permet). Le prix du socle est fixé à 92€ pour les grandes sculptures. Pour les sculptures de petite taille (inférieures à 30 centimètres), des espaces dans les niches du château seront proposés à 50€ par niche.

Les artistes auront la possibilité de mettre certaines œuvres en vente aux enchères sur le site internet. La gestion de la vente aux enchères sera réalisée par les organisateurs pour un montant forfaitaire de 8€ par œuvre et par mois. **La vente aux enchères sera gratuite durant le mois de l'exposition.**

10. Promotion et communication

Les organisateurs s'engagent à assurer une **promotion active et diversifiée** de l'exposition afin de valoriser chaque artiste et d'attirer un large public.

- **Supports de communication**
 - Des **affiches** et **folders** seront distribués à tous les exposants **deux mois avant l'événement**.
 - Un **carton d'invitation officiel** sera réalisé et diffusé par les organisateurs, ainsi que par les artistes eux-mêmes.
 - Chaque artiste devra fournir **au minimum 10 adresses e-mail** afin de contribuer à la diffusion des invitations et d'élargir le réseau de contacts.
- **Présence en ligne**

- Un **site internet dédié** présentera chaque artiste avec un **descriptif** et **plusieurs photos de ses œuvres**, qu'elles soient exposées ou non.
- Des **publications régulières sur les réseaux sociaux** seront programmées dans les **trois mois précédant l'exposition**, mettant en avant les artistes sélectionnés et les informations pratiques.
- Des **campagnes publicitaires payantes** (Google, OUT.be, Quefaire.be, etc.) seront mises en place afin d'assurer une visibilité maximale de l'événement.
- **Supports imprimés**
 - Un **catalogue officiel** reprenant l'ensemble des artistes exposants et des sponsors sera édité et mis en vente au prix symbolique de **1 euro**.
 - Les **affiches** et **folders** pourront être récupérés par les exposants avant la période de diffusion afin de renforcer la communication locale autour de l'exposition.

11. Invitations numériques et accès au vernissage

Chaque artiste est encouragé à **promouvoir l'exposition** en partageant les **invitations numériques** sur ses réseaux sociaux et auprès de ses contacts.

Le **vernissage** constituera un **moment privilégié et convivial**, exclusivement réservé aux **personnes invitées**.

L'accès y sera **strictement limité** aux détenteurs d'une **invitation nominative**, sauf exception décidée par les organisateurs.

12. Vernissage

Le **vernissage** se tiendra à partir de **19h00**, tandis que l'exposition ouvrira ses portes dès **18h00** pour les **invités VIP**.

Le bar sera ouvert après les discours officiels.

L'accès au vernissage se fera **uniquement sur présentation du carton d'invitation**, sur lequel chaque artiste devra indiquer le **nombre de personnes présentes** afin d'assurer une bonne organisation (boissons, accueil, etc.).

À partir de **21h30**, toutes les boissons seront proposées au **prix unique de 2 euros** pour le reste de la soirée.

Les tickets VIP, vendus au prix de 10 euros, sont réservés aux exposants, qui pourront ensuite les distribuer à leurs invités de prestige.

Les invités VIP bénéficieront de boissons gratuites pendant toute la durée du vernissage.

13. Distinctions et prix internationaux :

Un jury de spécialistes de l'art est désigné pour ces attributions. L'artiste lauréat recevra un diplôme pour son prix.

Lors du vernissage, plusieurs distinctions seront attribuées :

- **Prix du Jury**
- **Prix de la Galerie de la Tour d'Oupeye**
- **Prix « Coup de cœur » de la commune d'Oupeye**
- **Prix de la Galerie Mylen'ART**
- **Prix de la Galerie Espace Gothier**
- **Prix artistique de peinture dans la catégorie « Jeune artiste ».**
- **Et d'autres encore...**

Lors du **dévernissage**, d'autres prix seront remis, notamment le **Prix du Public** et d'éventuelles **mentions spéciales** (détails à convenir).

14. Invité d'honneur

Un à deux invités d'honneur seront présents. Ils seront désignés par les organisateurs.

15. Acceptation du règlement :

La participation à l'exposition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute situation non prévue sera tranchée souverainement par les organisateurs.